

LES BREVES

n°58

CALENDRIER

13 mai

Foire aux Foins

17 mai

Don du Sang
Roppentzwiller

18 mai

Conférence
Réchauffement climatique
Dany Diettmann

26 mai

Journée citoyenne

Conseil municipal du 1er mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement de la population a révélé qu'il y avait 48 logements vacants à Durmenach, il remercie les deux agents recenseurs et la coordonnatrice qui ont œuvré pour le bon déroulement des opérations.

AFFAIRES FINANCIERES

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Sabine DREXLER approuve à l'unanimité le **compte administratif** de l'exercice 2017

- Résultat de fonctionnement : Excédent 147 526.00 €
- Résultats d'investissement : Excédent 141 513.00 €

Le Conseil accorde la **location gratuite du foyer Saint-Georges** à l'occasion du carnaval et du loto organisé par la CCS ainsi que pour le partage du BOL DE RIZ organisé par la Communauté des paroisses.

M. le Maire communique les différentes **subventions versées aux associations** en 2017 sur présentation d'un compte-rendu de leurs assemblées générales respectives, et propose de les reconduire en 2018.

Le Conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 2 691.88 € de la part de GROUPAMA représentant la réparation des **dégâts de la toiture de la Maison DEMANGE**, suite à la tempête du 03.01.18

Vu l'inflation générale des prix, le Conseil Municipal procède à la **réévaluation des tarifs municipaux**.

AFFAIRES FORESTIERES

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux du **programme d'actions présenté par l'ONF** pour l'année 2018, et vote les crédits pour un montant de 9 488.00 € HT.

Les tarifs pour la vente des **lots sur pieds et du bois d'affouage** sont les suivants :

Bois sur pied et Charbonnette (Moyenne)	11 € HT le stère
Bois d'affouage	44 € HT le stère
Résineux	gratuits mais avec obligation de les façonner.
B.I.L. à façonner	20 € HT le stère
Fonds de coupe	sur estimation.

Le conseil donne son accord pour l'achat de la **parcelle forestière de Monsieur Blumberger** située en section 7, n° 167.

AFFAIRES D'URBANISME

M. Jean-Claude MENGIS a informé la mairie de la **vente de 2 parcelles**, section 3, n° 96 et 97. Monsieur le Maire propose de faire une offre de 200 € l'are comme pour le dossier Seltensperger.

La Commune bénéficiera d'une aide de 33 823.81 € au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour le projet de **halle place du foyer**.

L'ADAUHR a établi un document relatif aux **travaux à réaliser à l'Eglise**. Ceux-ci s'élèveraient environ à 600 000 € HT. Un partenariat de la Fondation du Patrimoine est envisagé.

Le Conseil approuve la construction d'un **Four à pain** communal pour un montant de 12 500.00 € HT, le montant de ces travaux sera remboursé à la Commune par la Sté d'Histoire.

La Halle place du Foyer ainsi que le four à pain seront inaugurés le 17 juin.

Aménagement de la Rue de l'III et du plateau surélevé au carrefour des rues de Ferrette et des bois : la part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, la Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le CD sur la base des justificatifs des dépenses. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner la circulation du bus scolaire.

AFFAIRES GENERALES

La plupart des bacs de la Place de la Mairie sont détériorés, ils seront remplacés par des barrières amovibles et des jardinières. Vu la qualité du **fleurissement du village** ces dernières années Mme Drexler, Présidente du Jury d'arrondissement du fleurissement pense que notre commune pourrait postuler pour obtenir une 1^{ère} fleur au concours des villes et villages fleuris, elle encourage également les nombreux particuliers qui apportent un soin et une attention particulière au fleurissement de leurs maisons à participer au concours départemental des maisons fleuries.

La liste des chantiers de la **Journée Citoyenne 2018** figure en annexe de ces Brèves, les habitants sont d'ores et déjà invités à s'inscrire aux différents ateliers auxquels ils souhaiteraient prendre part.

Dans le cadre de **Stuwa**, la commune accueillera deux œuvres, l'une « Élémental » sera composée de lamelles d'aluminium suspendues aux branches d'un arbre et l'autre « la Flamme commune », un méthaniseur alimenté par les déchets verts du potager communal et de ceux des habitants. L'inauguration de ces œuvres aura lieu le 03 juin 2018.

Le service Juridique de la Banque Populaire demande le **remboursement immédiat du prêt** d'un montant de 48 000.00 €, qu'il a accordé à l'Eurl MC Alimentation (PROXI) pour lequel la Commune s'est engagée en qualité de caution solidaire. Le conseil municipal a exprimé sa volonté de respecter ces engagements, mais sollicite la possibilité de réaliser un prêt auprès de la Banque Populaire ou alors de rembourser le prêt mensuellement. Le conseil demande également l'exonération des 13% de frais demandés.

AFFAIRES SCOLAIRES

M. le Maire présente le **plan du futur Pôle Scolaire** ainsi que l'approche préliminaire des coûts des travaux établi par l'ADAUHR. Ce document est nécessaire pour définir un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un architecte. Les réunions se succèdent pour le démarrage des études.

CHASSE COMMUNALE

La candidature de M. Julien BOEGLIN comme **permissionnaire pour le lot de chasse** de DURMENACH, en remplacement de Monsieur Jean-Louis RUCKLIN est approuvée, ainsi que la nomination de M. Jean-Louis RUCKLIN, au poste de **garde-chasse particulier** pour la période 2015-2024, en remplacement de M. Gilles KIRSCHER.

Conseil municipal du 15 mars 2018

AFFAIRES FINANCIERES

Les principaux points à inscrire au budget 2018 sont l'étude des travaux pour l'Eglise, le logiciel de l'état civil, l'achat de parcelles forestières, les gouttières de la mairie, le cimetière, la Halle de marché couvert, l'aménagement de la Place de la Mairie, les fenêtres de l'atelier communal, les travaux du Logement N° 2, les travaux de sécurité, la rue de l'III et l'aménagement du carrefour rue de Ferrette et rue des Bois, les fournitures pour la journée citoyenne, les travaux au Foyer Saint-Georges, de l'outillage, la chaudière à l'école primaire, la reliure des registres, les poteaux d'incendie.

AFFAIRES D'URBANISME

Le **marché de la Rue de l'Il et du plateau surélevé** est attribué à l'entreprise LINGENHELD TP - lot VOIRIE, pour un montant de 226 438.39 € HT et à l'entreprise ETPE - lot RESEAUX SECS, pour un montant de 73 295.60 €.

Le coût de ces travaux englobe la voirie dont la compétence relève du CD 68. Dans un souci de bonne coordination, M. le Maire propose que la Commune assume la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des investissements. Le Conseil approuve ces travaux qui s'élèvent à 328 486.83 € HT et adopte le plan de financement prévisionnel qui inclut une subvention du CD 68.

AFFAIRES GENERALES

Rénovation de l'église : Une phase pré-opérationnelle permettra au maître d'œuvre d'obtenir un coût détaillé des travaux à engager sachant que les travaux relatifs à la toiture sont les plus urgents.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le site des déchets verts sera ouvert du 14 avril au 17 novembre les 2ème et 4^{ème} samedi du mois de 14h à 16h.

Notre Commune accueillera deux œuvres STUWA, la 1ère sera financée intégralement par le PETR et l'autre par la Commune à hauteur de 20 % soit 1 300 €.

Travaux Pôle Scolaire : M. le Maire présente la 2ème approche établie par l'ADAUHR. Le montant des travaux s'établirait entre 1 655 000 et 1 990 000 € HT, une étude financière sera réalisée pour définir les charges des 4 communes du RPI.

COMMUNAUTE des COMMUNES

M. le Maire informe le conseil des modifications qui seront apportées aux zonages et emplacements réservés du PLUi.

« Derma's Chrüter- und Gmiesgärtali »

Dans le cadre de la journée citoyenne du 26 Mai, nous avons l'intention de créer un jardin au cœur du village, directement derrière la maison du patrimoine : « Derma's Chrüter- und Gmiesgärtali ».

Ce potager, basé sur la permaculture, sera également complété avec diverses autres plantes.

Le jardin a pour but de contribuer à la valorisation et à la conservation d'anciennes variétés de légumes, plantes vivaces, fleurs et plantes aromatiques et médicinales. Il sera un espace ouvert à tout public pour des visites durant toute l'année.

Pour réaliser ce projet, nous invitons chaleureusement toutes personnes intéressées à y participer.

La participation peut se faire sous différentes formes.

Nous faisons donc appel dans le cadre de ce projet collaboratif :

Aux enfants (CP1 – CM2) volontaires qui désirent s'engager au moins sur l'espace de quatre saisons pour acquérir des expériences autour du jardin : jardinage, apprentissage, découverte, expérimentation, vie sociale...

Aux jardiniers et jardinières adultes pour encadrer le projet au sein d'une association : entretien du jardin, encadrement des enfants, vie sociale...

Aux jardiniers et jardinières pouvant offrir des plants et boutures de leurs jardins privés.

Les plants et les boutures pourront être déposés lors de la journée citoyenne le 26 mai 2018 à partir de 09.00h derrière la mairie, si possible avec l'identification de l'espace.

Elles seront plantées et étiquetées dans la journée.

Connaître les plantes, les cueillir, les utiliser est un bien inestimable. Reconnaître les plantes, pour le plaisir, leurs propriétés médicinales, ou leur intérêt culinaire, est une nécessité pour qui aime la nature et la vie. Nous vous remercions pour votre soutien et votre aide.

Pour des informations, des suggestions ou des questions, vous pouvez contacter yves.erhart@gmail.com - 06 36 96 23 95.





LE FLEURISSEMENT DES PARTICULIERS

Inscriptions possibles du 15 septembre au 30 octobre 2018

L'ensemble des administrés des communes peuvent concourir par l'envoi de leurs **photos numériques** auprès d'Alsace Destination Tourisme.

Procédure d'inscription

Transmission des inscriptions sur le lien suivant : <http://www.fleurissement.alsace/> (créez votre compte)

- la commune sera informée de ou des candidatures par Alsace Destination Tourisme.

Catégories d'inscription :

1 ^{ère} catégorie	maisons avec jardin
2 ^{ème} catégorie	maisons sans jardin ou appartements
3 ^{ème} catégorie	immeubles collectifs (espaces publics et privés extérieurs)
4 ^{ème} catégorie	hôtels, restaurants, gîtes
5 ^{ème} catégorie	fermes, corps de fermes en activité
6 ^{ème} catégorie	immeubles industriels et commerciaux
7 ^{ème} catégorie	potagers fleuris

Les attentes du jury pour la catégorie « potagers fleuris »

La parcelle devra disposer d'au moins 2/3 de cultures de légumes, fruits ou fleurs.
La surface du bâti (cabanon) sera proportionnée à la parcelle (~9m2).
L'entretien devra être permanent et ne pas se résumer à la période de plantation.
Le jury établira un classement en fonction des critères d'originalité.



Conditions de présentation

Chaque commune pourra présenter 7 candidats au maximum (toutes catégories confondues) **avec 5 photos par maison.**

Sélection des candidats

Une présélection des photos réceptionnées par Alsace Destination Tourisme sera effectuée par les jurys d'arrondissement.
Cette sélection sera présentée au jury départemental qui établira le palmarès sur la base de trois lauréats maximum par catégorie.
Le cas échéant, un coup de cœur pourra être attribué.

Une liste de lauréats hors concours sera établie chaque année. Elle comprendra les premiers de chaque catégorie des trois années précédentes. A l'issue de ces trois années, le lauréat pourra à nouveau concourir.

Les lauréats seront récompensés lors de la remise des prix départementale annuelle par des prix qui se différencient selon leur classement et dont le montant est fixé annuellement par Alsace Destination Tourisme. La remise départementale des prix a lieu en février de l'année suivante.

Contact :

Isabelle SCHWOB
Animatrice départementale
« Fleurissement et cadre de vie »

Contact en cas de problème technique pour l'inscription en ligne
Olivier GIHR – 03 88 15 45 84
olivier.gihr@adt.alsace

Alsace Destination Tourisme
Siège social : 1 rue Schlumberger – BP 60337
68006 COLMAR CEDEX
Isabelle.schwob@adt.alsace
Ligne directe : 03 89 20 45 86